



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION POUR  
L'ORGANISATION DE 4 CONFERENCES  
SENIORS EN 2020 AVEC  
L'ASSOCIATION SANTE AVENIR  
PARIS EST**

**DÉCISION N° DM-20-083  
EN DATE DU 05 MARS 2020**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté N°4928 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Didier DENHEZ ;

**CONSIDÉRANT** que l'association Santé Avenir Paris Est, représentée par le Docteur Albert SERVADIO, son président, dont le siège est situé 37, avenue de Saint-Mandé 75012 Paris, s'engage à assurer, pour le compte de la ville de Vincennes, l'organisation de 4 conférences thématiques dans l'année 2020, pour une dépense totale de 1 200 € (mille deux cents euros) ;

**D É C I D E**

**DE SIGNER** une convention avec l'association Santé Avenir Paris Est, représentée par le Docteur Albert SERVADIO, son président, dont le siège est situé 37, avenue de Saint-Mandé 75012 Paris qui s'engage à assurer pour le compte de la ville de Vincennes, l'organisation de 4 conférences thématiques dans l'année 2020

- le jeudi 5 mars 2020 : La DMLA
- le jeudi 11 juin 2020 : Cœur fragile : en prendre soin
- le jeudi 17 septembre 2020 : Difficultés respiratoires : prévenir comprendre et agir
- le jeudi 19 novembre 2020 : Faire de l'hiver son ami

pour une dépense totale de 1 200 € (mille deux-cents euros).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjoint au maire Chargé de la jeunesse et de la  
santé,

**Signé**

**Didier DENHEZ**